



4 rue du Leinster - CS 44502
44245 La Chapelle-sur-Erdre Cedex

Dossier suivi par : iperrette@foot44.fff.fr

Foot à 8 - Challenge "Espoirs" Crédit Agricole U13 - Niveau 1

Phase 5 - Rassemblement Départemental
Samedi 19 Mai 2018 - ASR Machecoul

Saison 2017/2018

Edition 00 - 04.05.2018

● REGLEMENT ●

● FORMULE ECHIQUIER ●

1. Condition de participation

Seuls les joueurs titulaires d'une licence F.F.F. en règle, dans les conditions susvisées, pourront participer à cette animation. Les joueurs présents sur le site et faisant partie de l'équipe qui ne seraient pas en mesure de présenter leur licence dans les conditions susvisées au moment du pointage des équipes et de l'appel des joueurs (aucun retard ne sera toléré) ne pourront en aucun cas participer à cette manifestation.

Le contrôle de la qualité de licencié (joueurs, éducateurs, dirigeants) sera exigée au début de la journée dans les conditions prévues à l'article 141 des R.G. de la F.F.F. Se présenter à l'accueil dès votre arrivée avec la feuille de match remplie et les licences via l'outil Footclubs Compagnon ou la liste extraite de Footclubs de ses licences comprenant leur photographie.

2. Composition des Groupes

La Commission Pré-Compétition - U13 a défini la répartition et le n° d'ordre des équipes par tirage au sort au siège du District.

Les 16 équipes qualifiées ont été réparties en 2 Groupes de 8 équipes, qui seront opposées selon la formule dite "Echiquier", et nommés A et B (voir annexe n°362) :

Les Groupes ont été composés en respectant l'ordre de numérotation établi par tirage au sort, sachant que les équipes s'étant déjà rencontrées au tour éliminatoire, ne pouvaient pas se rencontrer lors du premier match.

3. Système de l'Epreuve

Cette ordre défini par tirage au sort, a ainsi déterminé l'ordre des rencontres du 1^{er} tour pour chaque Groupe, soit :

A.1 contre A.2
A.3 contre A.4
A.5 contre A.6
A.7 contre A.8

B.1 contre B.2
B.3 contre B.4
B.5 contre B.6
B.7 contre B.8

Planning des rencontres du 1^{er} tour :

RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL du CECA U13 - Niveau 1 "Ballon d'Or" : 1^o Tour

A.1 - A.2 : Chauvé Eclair1 - Nantes St-Yves Esp.1	A.3 - A.4 : Héric Fc 1 - St-Hilaire Clisson Fccsm 1
A.5 - A.6 : Nantes La Mellinet 2 - St-Etienne Montluc Fcs 1	A.7 - A.8 : Vertou Ussa 2 - Chaumes en Retz Afc 1
B.1 - B.2: Gj Ste-Reine Crossac 1 - St-Sébastien s/Loire Fc 1	B.3 - B.4 : Nort s/Erdre Ac 1 - Gorges Elan 1
B.5 - B.6 : Divatte-s/Loire Us 1 - Cordemais Le Temple Fc 1	B.7 - B.8 : Couëron Chabos. Fc 1 - Pontchâteau St-Guil. As 1



Par la suite, à partir du 2^{ème} tour, ainsi que pour les 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} tours, l'ordre des rencontres de chaque Groupe, est déterminé par les Résultats et le Classement des rencontres précédentes, comme suit :

- 1^{er} contre 2^{ème}
- 3^{ème} contre 4^{ème}
- 5^{ème} contre 6^{ème}
- 7^{ème} contre 8^{ème}

Aucune équipe ne rencontre deux fois le même adversaire.
 Le cas échéant, elle rencontrera l'équipe la suivant au Classement.
 Le logiciel "Echiquier" gère la répartition des terrains !

4. Classement

Dans chaque Groupe, un Classement sera établi, par addition de points, cumulés rencontre après rencontre, du 1^{er} au 5^{ème} tour en fonction du barème suivant :

- 5 points pour un match gagné
- 3 points pour un match nul avec buts
- 2 points pour un match nul sans but
- 1 point pour un match perdu
- 0 point pour un match perdu par pénalité ou par forfait

En cas d'égalité de points, entre deux ou plusieurs équipes, il est tenu compte des dispositions suivantes :

- a) Du nombre de points entre les équipes ex æquo, **dans la mesure où elles se sont toutes rencontrées.**
- b) De l'épreuve de Jongleries, le total de chaque équipe étant obtenu par l'addition des points attribués aux 8 meilleurs Joueurs.

Si l'égalité subsiste, il sera tenu compte du meilleur total du 9^{ème} joueur et ainsi de suite.

5. Fin de l'animation et Classement final

A l'issue de la 1^{ère} Phase, les équipes disputeront une rencontre de classement dans chaque niveau défini comme suit :

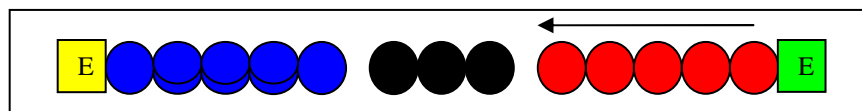
- | | |
|---|--|
| • 15 ^{ème} et 16 ^{ème} place, | les 8 ^{èmes} de chaque Groupe |
| • 13 ^{ème} et 14 ^{ème} place, | les 7 ^{èmes} de chaque Groupe |
| • 11 ^{ème} et 12 ^{ème} place, | les 6 ^{èmes} de chaque Groupe |
| • 9 ^{ème} et 10 ^{ème} place, | les 5 ^{èmes} de chaque Groupe |
| • 7 ^{ème} et 8 ^{ème} place, | les 4 ^{èmes} de chaque Groupe |
| • 5 ^{ème} et 6 ^{ème} place, | les 3 ^{èmes} de chaque Groupe |
| • 3 ^{ème} et 4 ^{ème} place, | les 2 ^{èmes} de chaque Groupe |
| • 1 ^{ère} et 2 ^{ème} place, | les 1 ^{ers} de chaque Groupe |

A l'issue de ces rencontres, en cas d'égalité, les équipes seront départagées par l'épreuve de jonglerie (Article 4 - Point b).

6. Protocole du Fair-Play

Avant chaque rencontre :

- Les Joueurs (y compris les suppléants), Educateurs et Arbitres se regroupent sur l'un des coins du terrain (corner) pour effectuer une entrée, puis l'ensemble s'aligne au centre du terrain et se salue par une poignée de main (voir croquis ci-dessous).



Après la rencontre :

- L'ensemble des Acteurs se retrouve et se serre une nouvelle fois la main (à la sortie du terrain).

Rappel, pendant la rencontre :

- L'arbitre veille au bon déroulement dans l'esprit du Football de Pré-Compétition. Educateurs, Dirigeants, laissons jouer les enfants. Aidons-le dans sa mission d'**Animateur du Jeu** en respectant ses décisions. Respectons le Football !

7. Composition des Equipes et Qualification des Joueurs

Chaque équipe pourra aligner **12 Joueurs** : **8 Titulaires** et **4 Suppléant(e)s Licencié(e)s** à la F.F.F. au nom du Club pour la saison en cours.

Il est rappelé que chaque Joueur, ne peut participer à l'épreuve que pour un seul Club (Cf. Article 3 du Règlement de l'épreuve).

La présentation des Licences sera exigée en début de journée (listing des joueurs avec photo, Footclubs Compagnon).

Rappel de la Règlementation du Challenge Espoirs Crédit Agricole U13, Composition et Organisation :

- ✚ Se reporter à l'article 142 des Règlements Généraux de la FFF.

Nota :

- ✚ Les Joueurs ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul Club.
- ✚ **Préconisation : Le temps de jeu par joueur doit-être égal à 50% du temps de jeu total au minimum (sauf pour le gardien) !**

8. Arbitrage et Arbitre assistant

L'**arbitrage du centre** est assuré par un **arbitre officiel du District**.

Arbitres assistants : Arbitrage à la touche des Jeunes par les Jeunes, accompagné par un **arbitre officiel du District**.

Lors de ce Rassemblement Départemental, l'arbitre assistant sera un joueur de l'équipe, assisté d'un arbitre officiel qui l'accompagne dans ces décisions.

A chaque temps de jeu, le responsable d'équipe proposera un joueur, avec deux possibilités :

- Le même joueur fait le match entier en tant qu'arbitre assistant soit 16 minutes
- Soient 2 joueurs se partagent le temps de jeu de 2 fois 8 minutes

Les responsables de terrain vérifieront l'identité du joueur afin qu'un maximum d'enfants participent à l'arbitrage.

9. Bancs de Touche (Zone Technique)

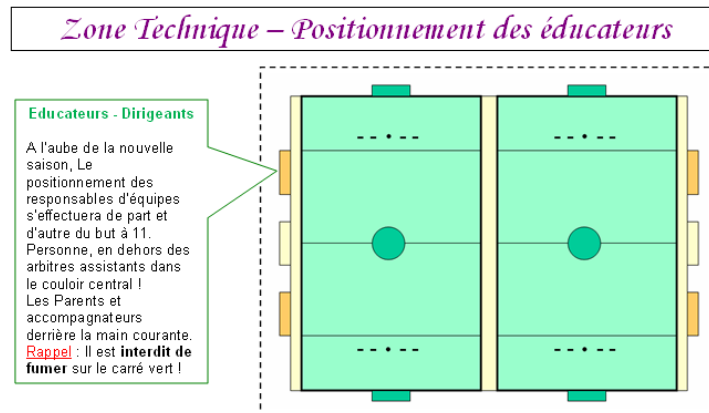
Chaque rencontre sera encadrée par un Membre de la Commission Départementale de Pré-Compétition - U13.

L'accès au terrain est réservé aux joueurs et à l'encadrement des équipes.

Seuls, un éducateur et dirigeant sont admis dans la zone technique sur présentation de leur badge. Celui-ci leur sera remis le matin même, dès leur arrivée sur **présentation OBLIGATOIRE de leur licence (Educateur/Dirigeant ou Joueur)**. Il ne sera toléré qu'une seule personne debout.

Toutes les autres personnes de la délégation de chaque club (accompagnateurs, parents, etc.) seront obligatoirement placées derrière la main courante !

Concernant les éventuels troubles (comportement, jeu brutal, etc.) les arbitres peuvent être amenés à demander aux éducateurs et dirigeants des différentes équipes de sortir un joueur du terrain. Il est souhaitable que l'encadrement anticipe les éventuels problèmes. Le joueur sorti est dans tous les cas remplacé **pour le reste de la rencontre !**



10. Durée des Rencontres

Les rencontres se jouent en une période de **16 minutes**, (sauf cas de force majeure, 2 x 8 minutes).
Décision à la charge de la commission.

Le coup d'envoi des rencontres sera donné en même temps pour les quatre terrains par la table de marque. La gestion des éventuels arrêts de jeu et du temps supplémentaire relève de la seule responsabilité de l'arbitre.

11. Lois du Jeu

Rappel, la Commission Fédérale du Football d'Animation a décidé la modification des Lois 8, 11 & 12 pour le Foot à 8 - U13 (cette directive F.F.F. s'applique sur les phases Départementales et Régionales) ; à savoir :

- Loi 3 – Remplacement :**
Les changements pourront se faire à n'importe quel moment sans attendre un arrêt de jeu.
Le joueur entrant se présentera auprès du référent de l'organisation et ne pourra pénétrer sur le terrain, que lorsque son partenaire sera sorti.
- Loi 8 - Coup d'Envoi et Reprise du Jeu :**
Conformément à la circulaire nationale, nous vous rappelons que le coup d'envoi et la reprise du jeu est identique à celle du jeu à 11, mais **les Joueurs doivent se trouver à 6 mètres du ballon.**

Une exception, cependant, si le ballon est botté directement dans le but lors du coup d'envoi et de la reprise du jeu, le but ne sera pas validé et le jeu reprendra par une sortie de but.

Rappel :

- Loi 11 - Hors-jeu :**
Identique à celle du jeu à 11, c'est-à-dire « en regard de la ligne médiane », et non plus de la ligne intérieure tracée à 13 mètres de la ligne de but.
- Loi 12 - Fautes et Incorrections :**
Lorsque le Gardien de But est en possession du ballon dans les mains, **le dégagement du Gardien de But ne pourra pas se faire de volée ou de ½ volée.**

12. Epreuve de Quizz

Toujours dans le cadre d'un football éducatif préconisé par la F.F.F., l'épreuve de QCM (Questionnaire Choix Multiples) portant sur la connaissance des lois du jeu en football est mise en place :

- Une épreuve à destination de l'équipe sans la présence des éducateurs !

IMPORTANT : Une pénalité sera attribuée si l'équipe ne respecte pas l'horaire prévu pour l'épreuve du Quizz.

13. Discipline

Chaque terrain sera encadré par un Membre de la **Commission Pré-Compétition - U13** ou son représentant. La commission d'organisation sera chargée de régler tous les litiges et inconvenances.

Les éducateurs des équipes sont les garants du comportement et de la tenue de leurs joueurs.

14. Règlement

Le règlement du **Football à 8**, tel qu'il est prévu concernant la Réglementation des Compétitions Nationales (Saison 2017/2018) sera intégralement appliqué.

Tous les cas non prévus seront réglés par la Commission d'organisation dans le respect des règlements en vigueur.

15. Protocole de fin de la journée

Par correction, notamment vis à vis des bénévoles du club qui accueille cette animation, tous les clubs (éducateurs et joueurs) se doivent de rester jusqu'à la cérémonie de clôture. Par ailleurs, aucune récompense ne sera donnée avant la fin de la cérémonie de clôture. Toute absence de clubs sera notifiée sur le bilan de l'animation à faire parvenir aux instances et sera soumis à la Commission Départementale Pré-Compétition - U13.

La Commission Départementale Pré-Compétition - U13,

Le Conseiller Technique Départemental,
Karl MARCHAND